

Jean-Pierre Sueur a soutenu en séance publique au Sénat la proposition de loi visant à fixer l'âge d'éligibilité pour les sénateurs à 18 ans.

Il a exposé qu'il n'y avait pas d'argument pour maintenir un âge plus élevé, puisque l'âge d'éligibilité est de 18 ans pour le président de la République, les députés, les maires, les conseillers régionaux et départementaux.

Il regrette que cette proposition de loi n'ait pas été adoptée en raison de l'opposition des groupes Les Républicains et Union Centriste du Sénat.

>> [Lire le texte intégral de son intervention](#)

>> [Voir la vidéo](#)

>> [Lire la dépêche de l'AFP](#)